



Compte-rendu n°55 **Conseil de Communauté du 29 novembre 2010 à 18 heures**

Nombre de délégués : - En exercice : 38 - Présents : 38 - Votants : 38

Etaient présents : Ms André LESTRADE, Serge DOUMERC, Gérard GARRIGOU, Alain DELVERT, René JARDEL, Charles DELPY, Thierry LAVERDET, Fabien LESAGE, Gilles LIEBUS, Jean-Luc BALADRE, Philippe MOURAUD, Michel MIRAS, Lucien DELPEYROUX, Pascal JALLET, Gérard BLANC, Luc DELNAUD, Daniel QUEVA, Olivier HYVERT, Jean-Claude LAVAL, Christian TERRIEUX, Bernard HUTIN, Erick CAMPOT, Robert POUGET, François THOMAS, Pierre MACHEMY, Rabie JAOUAD, Ernest MAURY, Nicolas GUILLORIT, Georges FAUREL

Mmes Martine BUFFAROT, Magali SOURNAC, Nathalie SOULIE-CLEDEL, Corinne HAYAT, Fabienne KOWALIK, Michelle PERROT, Jeanine HIRONDE-BONNET, Madeleine TILLOL, Carole MARCHI.

ORDRE DU JOUR

- Accueil du nouveau conseiller communautaire de Souillac*
- 1 - Approbation du procès verbal de séance du 8 novembre 2010*
- 2 - Changement des représentants au sein du Symage²*
- 3 - Zones d'activités (ventes de terrains, extension Parc des Combes, ZAC du Pondaillan)*
- 4 - Avenant avec le CDG du Lot pour la dématérialisation des marchés publics*
- 5 - Avenant avec la CAF du Lot pour le Contrat Enfance Jeunesse*
- 6 - Adhésion au SYDED pour animation du SPANC*
- 7 - Virements de crédits*
- 8- Extension de compétences dans le domaine du sport et de la santé*
- 9 - Décisions du Président*
- 10 - Travaux des Commissions*
- 11 - Offre commune et complémentaire de services publics et au public*
- 12 - Questions diverses*

M. Maury, maire de Lachapelle Auzac et M. le Président remercient de leur présence les membres du conseil et accueillent M. le Sous-préfet de Gourdon qui va siéger à ce conseil. M. le Président fait une rapide présentation de la collectivité en rappelant les dates clés de création et d'extension ainsi que nos principales compétences.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président propose M. LESAGE comme secrétaire de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité sauf une abstention, la sienne.

Accueil du nouveau conseiller communautaire de Souillac

M. le Président souhaite la bienvenue à M. POUGET Robert qui devient titulaire au sein de la Communauté pour la commune de Souillac en remplacement de M.LEYMERIGIE, trop tôt disparu.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de séance du 8 novembre 2010

Le procès verbal du 8 novembre est approuvé à l'unanimité

Point 2 de l'ordre du jour : Changement des représentants au sein du SYMAGE²

M. le Président indique que nous devons modifier nos représentants au SYMAGE², compte tenu du décès de M. LEYMERIGIE, de la démission de M. QUEVA et du souhait de M. GUILLORIT de ne plus être titulaire pour des raisons professionnelles. M. le Président invite les conseillers qui seraient candidats à se faire connaître et, en l'absence de nouveaux noms, propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

M. LIEBUS M. LAVAL

Suppléants :

M. JARDEL M. GUILLORIT

Accord de l'assemblée avec 35 voix pour et 1 abstention, Mme SOURNAC.

Point 3 de l'ordre du jour : Zones d'activités (ventes de terrains, extension Parc des Combes, ZAC du Pondaillan)

Ventes de terrains à Bramefond

M. le Président fait part à l'assemblée de plusieurs demandes d'acquisitions concernant des terrains situés sur la combe de Bramefond. Il présente les lots présentés par acquéreurs potentiels (carte en annexe) :

- le Lot n° 2 aux frères VILATTE (au dessus de la plate-forme acquise par M. Lavialle) pour 4.536 m² à 6,10 € soit 27.670 € HT,
- le Lot n° 4 à l'entreprise PAULEAU-LIBET pour 2.946 m² (+ 618 m² en copropriété) à 5,34 € soit 20.637 € HT,
- le Lot n° 5 à l'entreprise Assainissement Vidange Services CALVY et fils pour 3.153 m² (+ 618 m² en copropriété) à 5,34 € soit 21.949 € HT.

M. le Président propose de signer les promesses de vente et les actes authentiques qui en découleront.

Accord de l'assemblée à l'unanimité

M. THOMAS demande comment s'explique la différence de prix de vente au m²? M. le Président précise que ces tarifs ont été instaurés en fonction de la visibilité du terrain de l'autoroute et de la bretelle d'accès.

M. DOUMERC demande si la viabilité est existante. Réponse positive du Président., poursuivant que pour sa part il aurait préféré des installations nouvelles plutôt que des transferts tout en reconnaissant l'intérêt pour la communauté de garder ces entreprises sur son territoire.

Arrivée de M. JALLET à 18 h 25.

- **Extension Parc des Combes**

Compte tenu de ces diverses cessions, M. le Président propose à l'assemblée d'engager un programme d'extension de la zone, à minima vers le mamelon, pour nous permettre de dégager deux hectares supplémentaires de terrains à bâtir pour les professionnels.

Mme KOWALIK souhaite savoir si le prix de vente des terrains pratiqué actuellement sera reconduit pour ces nouvelles plates-formes ? M. le Président indique que le prix de vente sera réévalué à la hausse, en effet, les premiers travaux ont bénéficié de conditions favorables (remblais autoroutier à prix coûtant, projet très bien subventionné) ce qui a permis d'avoir ces prix attractifs (de 5,34 €H.T. à 6,86 € H.T.). Les prochains aménagements ne bénéficieront pas des mêmes conditions.

M. HUTIN demande si nous sommes propriétaires des terrains pressentis pour l'extension. M. le Président indique que c'est le cas.

M. CAMPOT intervient et fait part à l'assemblée d'un travail réalisé par les commissions action économique et communication en partenariat avec Midi-Pyrénées Expansion pour la création d'une plaquette de promotion de la ZAI. Cet outil vise des investisseurs susceptibles de s'implanter sur notre territoire (Entreprises Toulousaines ou Parisiennes, par exemple).

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la réalisation d'un programme d'extension de la ZAI (chiffre travaux, financement....).

- **Réserves foncières**

M. le Président fait part à l'assemblée de la possibilité de réserve foncière dans la combe de Nouziès après la centrale à enrobé de DEVAUD T.P. Il souligne que cette zone pourrait permettre l'implantation de 3 ou 4 petites unités. Etant donné la réalisation d'un P.L.U. sur la commune de Lachapelle-Auzac, il propose de demander une requalification de ce secteur en zone à urbaniser à vocation économique. M. MAURY, Maire de Lachapelle-Auzac, indique qu'il conviendra de délimiter une zone avant de faire cette demande.

M. le Président considère qu'une réflexion sera également à mener au sein de la commission action économique et touristique.

Mme KOWALIK et M. HUTIN espèrent que la présence de la centrale à enrobé n'aura pas d'effets néfastes sur des demandes éventuelles d'implantations. M. le Président souligne que l'entreprise DEVAUD T.P a réalisé des investissements lourds et qu'à priori moins de problèmes se posent.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour l'acquisition de réserves foncières.

- ZAC du Pondaillan

M. le Président rappelle que la collectivité a confié un mandat d'études le 29 mars 2010 à la SEM LDA pour la création d'une ZAC commerciale au Pondaillan. Celle-ci a lancé une consultation et nous propose de retenir (montants HT) :

- le groupement ATI/BETEM Ingénierie pour la réalisation du dossier de ZAC pour un montant de 20.000 €,
- le cabinet Destacamp pour 3.055 € afin de réaliser les levés topographiques,
- Alios ingénierie pour la mission « études de sols » pour 1.865 €.

Compte tenu de la rémunération de LDA qui avait été fixée à 12.000 €, M. le Président propose de valider les offres ci-dessus et limiter à 40.000 € H.T. l'enveloppe prévisionnelle de l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation des études et dossier de création de cette ZAC. De même, M. le Président présente à l'assemblée une note de la SEM LDA sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur la création d'une ZAC. pour la future zone commerciale au Pondaillan (document en annexe) pour validation.

Mme KOWALIK demande qui sera l'acquéreur des terrains, la SEM LDA ou la Communauté de Communes ? M. le Président indique que nous sommes pour le moment dans une phase d'études, les acquisitions ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Arrivée de Mme MARCHI à 18 h 40

M. HUTIN estime que ce dossier n'a pas été assez débattu considérant la presse mieux informée que les délégués. Il se fait la voix des administrés qui s'inquiètent sur le devenir des commerces du centre ville et demande « si nous allons prévoir au prochain débat d'orientation budgétaire de parler du centre ville de Souillac » ? M. CAMPOT prend la parole et rappelle que ce sujet a largement été débattu en conseil communautaire mais également au sein du conseil municipal. Il redonne les objectifs fixés par la commission action économique et touristique :

- dynamiser l'entrée nord de la ville (objectif atteint avec l'ouverture du LIDL, la future réorganisation des locaux de Stock System, la réhabilitation du garage FABRE en 2012),
- développer le secteur du PONDAILLAN (après avoir repris les travaux de l'ancienne municipalité, lancement d'une étude pour la faisabilité d'un projet de zone commerciale, validation de l'étude le 8 février dernier, une ZAD a déjà été créée par la ville à cette fin mais la zone ne sera pas opérationnelle avant plusieurs années),
- redynamiser le centre ville Cela ne pourra pas se faire en 3 ans et sans l'implication forte des commerçants qui doivent se structurer. La première mission des collectivités consiste à lutter contre l'évasion commerciale trop importante sur notre territoire.

Concernant ce dernier objectif, un premier travail a été réalisé avec un inventaire des commerces disponibles. M. CAMPOT souligne que les commerçants ne doivent pas rester statiques mais lancer une dynamique. La collectivité, quant à elle, est là pour donner l'impulsion.

M. LIEBUS accentue les dires de M. CAMPOT, Souillac est une zone « dortoir », les lieux de travail et surtout de consommation sont situés majoritairement sur Brive. Il faut retenir le consommateur en développant l'offre commerciale sur notre secteur, la zone du Pondaillan peut être la solution. Les retombées bénéficieront à l'ensemble des commerces, aux petits commerçants de se fédérer pour profiter de cette locomotive.

M. HUTIN considérant ses propos mal interprétés, ne voulant se faire l'écho que de quelques propos de Souillagais jugeant les commerçants dans une dynamique de survie, prend l'exemple de la ville de Terrasson. Cette commune a engagé un directeur chargé de l'animation et du développement de son centre ville, elle a également créé des magasins relais. Il conclut de la façon suivante « Quand quelqu'un se noie, on lui tend la main ». M. le Président confirme, comme cela avait été annoncé lors de la dernière cérémonie des vœux, son souhait que la Communauté de Communes intervienne en faveur du petit commerce en centre ville en partenariat avec les communes qui doivent se réunir autour d'une seule association pour être réellement efficace. M. le Président regrette la disparition de l'âme du commerce Souillagais mais déplore le prix élevé des loyers dans le centre ville Souillac.

Accord de l'assemblée à l'unanimité concernant les différentes dépenses pour les études.

M. le Président procède ensuite au vote concernant la note de la SEM LDA. Mme KOWALIK intervient et estime que ce document n'apporte rien de nouveau. M. le Président indique qu'il convient de le voter.

Accord de l'assemblée à l'unanimité

Point 4 de l'ordre du jour : Avenant avec le Centre de Gestion du Lot pour la dématérialisation des marchés publics

M. le Président présente à l'assemblée un projet d'avenant à la convention Internet passée avec le centre de Gestion du Lot nous permettant d'utiliser leur plate-forme pour la parution électronique de nos marchés selon les tarifs suivants :

- Forfait de 20 € annuel,
- 25 € par marché simple,
- 40 € par marché avec réponse en ligne.

M. le Président propose de signer cet avenant afin de bénéficier de ce nouveau service indispensable au bon fonctionnement de la collectivité.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour cet avenant à compter du 01.01.2011.

Point 5 de l'ordre du jour : Avenant avec la CAF du Lot pour le Contrat Enfance Jeunesse

M. le Président cède la parole à Mme SOURNAC, Présidente de la commission petite enfance. La prise de compétence petite enfance au 1^{er} janvier 2010 nécessite la conclusion d'un avenant avant le 31 décembre que doit préparer la CAF du Lot. Cet avenant sera proposé sur le CEJ du bassin de Saint Sozy compte tenu du partenariat à conserver avec les communes de Creysse et Baladou mais aussi avec la MSA non présente sur le contrat de Souillac. M. le Président propose de le mandater pour signer cet avenant avec la CAF afin de maintenir ce partenariat majeur pour l'équilibre financier de cette activité.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la signature de cet avenant.

Point 6 de l'ordre du jour : Adhésion SYDED pour animation SPANC - Extension de la redevance sur les ordures ménagères

- Adhésion SYDED pour animation SPANC

M. le Président cède la parole à M. MAURY, Président de la commission environnement. Celui-ci indique que la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques a modifié le statut de l'assistance technique des Départements, en la qualifiant de « service d'intérêt économique général obligatoire » et en la faisant entrer dans le champ concurrentiel. C'est à ce titre que le transfert du SATESE qui assurait une mission d'animation et d'information des SPANC a été effectué au profit du SYDED du Lot. M. le Président propose d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2011 au SYDED pour ce service afin de continuer à bénéficier de l'assistance à l'assainissement non collectif (formation, information des évolutions règlementaires, fiches techniques,...).

Mme KOWALIK souhaite savoir ce que va devenir le SATESE ? M. le Président indique qu'il est intégré au SYDED.

Accord de l'assemblée à la majorité pour cette adhésion (1 abstention M. DELVERT).

- **Tarif de visite intermédiaire SPANC**

M. le Président indique que compte tenu de ces évolutions règlementaires il convient également de fixer un nouveau tarif de visite intermédiaire des installations existantes à 40 € lors d'une vente conformément à la proposition de la commission environnement qui s'est réunie lundi dernier.

M. JALLET demande quelle sera la durée de validité de ce contrôle ? M. MAURY lui répond 6 ans dans un cas classique, 3 ans pour une vente.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- **Extension de la redevance sur les ordures ménagères pour les professionnels**

M. MAURY indique que la commission Environnement a souhaité mettre en place, en sus de la redevance pour certains professionnels (campings), un système de tarification pour les établissements du secondaire (lycées et collège), exonérés de la TEOM, et aux grandes surfaces qui souhaitent bénéficier de ce service (NETTO, LIDL, CASINO). M. MAURY présente à l'assemblée la formule de calcul de la redevance :

Volume des bacs x nombre de semaine de ramassage x nombre de passage x Coût au litre x Coefficient de participation de 10 % (V x S x P x C x Coeff.)

M. THOMAS demande comment a été déterminé ce coefficient, il lui est répondu que la CCPSR s'est appuyée sur celui de Gourdon fixé à 6%.

Mme KOWALIK demande si cette redevance apparaîtra sur la taxe foncière sur la ligne taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. M. le Président répond qu'il s'agit d'un contrat en plus, l'objectif poursuivi étant de mieux recycler.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Point 7 de l'ordre du jour : Virements de crédits

M. le Président présente à l'assemblée les virements de crédits suivants :

- **Budget principal**

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chap. et art.	Sommes	Chap. et art.	Sommes
Autres installations,...	2158/822/61	15000 €		
Immo. Corp.			2317/822/64	8000 €
Frais d'études			2031/020/53	7000 €
Total		15000 €		15000 €

- *Budget annexe zone d'activités*

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chap. et art.	Sommes	Chap. et art.	Sommes
Autres constructions	2138/90	0,01 €		
Emprunt en devises			1643/90	0,01 €
Total		0,01 €		0,01 €

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour les virements présentés.

Point 8 de l'ordre du jour : Extension de compétences dans le domaine du sport et de la santé

- *Domaine sportif*

M. le Président cède la parole à M. THOMAS, Président du groupe de travail « sport ». M. THOMAS indique que, lors de la dernière réunion le 2 novembre dernier, les membres du groupe de travail ont souhaité proposer la prise de compétence suivante : « *Soutien financier aux écoles de sports du territoire. Les associations susceptibles d'obtenir une aide devront être agréées par la DDJS, (désormais Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) affiliées à une Fédération Sportive reconnue et disposer d'une structure interne d'apprentissage du sport sous la conduite d'animateurs diplômés pour les jeunes mineurs.* ». M. THOMAS souligne le fait que 60 % des enfants fréquentant les écoles de sport ne sont pas de Souillac et parallèlement, que 90 % des associations sont présentes sur cette commune.

M. le Président signale que son souhait de soutenir la jeunesse sous cette forme avait été évoqué l'an passé et considère que cette prise de compétence prouve le dynamisme de la communauté.

Un délégué interroge M. THOMAS sur le budget à allouer aux différentes écoles. M. THOMAS indique qu'un recensement est à effectuer sur les subventions allouées à ce jour par chaque commune. M. le Président prend la parole et précise que, bien entendu, la participation prise en charge par la communauté en lieu et place des communes sera prise en compte dans l'attribution de compensation.

Mme HAYAT demande si l'école de danses est considérée comme une école de sport ? M. THOMAS indique le sujet a déjà été débattu dans le groupe de travail mais qu'il n'y a pas eu de réponses précises. M. le Président rappelle que l'école de danses bénéficie déjà d'une aide de la collectivité.

M. BLANC souhaite que l'on réfléchisse à une passerelle sur les adhérents des associations extérieures.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour cette prise de compétence.

- *Domaine médical*

M. le Président fait le point sur le dossier de maison médicale (dorénavant dénommée maison de santé pluriprofessionnelle). Il indique qu'il a rencontré le Sous-préfet et l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) à ce sujet. L' A.R.S. nous propose d'être « le moteur » sur notre territoire et conforte la nécessité d'une telle implantation. Il soumet à l'assemblée la prise de compétence suivante dans le domaine de la santé afin de répondre aux besoins du territoire : « Etude, création et gestion de maison de santé pluriprofessionnelles »

M. POUGET s'inquiète de la baisse de l'offre médicale, les départs en retraite de médecins sur le secteur ne sont pas compensés. Il fait part d'un reportage sur les maisons « médicales » montrant le peu d'attrait porté par les médecins sur ce type d'établissement et s'interroge sur la pertinence d'un tel projet.

Mmes KOWALIK et SOULIE-CLEDEL indiquent que les médecins Souillagais ne souhaitent pas s'installer dans une telle structure. M. le Président leur répond qu'après réunion avec ces derniers il n'avait pas eu cette impression. Il précise également que l'évolution législative va favoriser l'implantation des professions médicales en milieu rural (obligation pour les futurs médecins d'effectuer un stage dans ces établissements). Il souligne également que ce type de projet bénéficie de financement de la part de l'Etat et que ces structures peuvent accueillir non seulement les médecins mais aussi l'ensemble des professions médicales. Il conclut de la façon suivante « si nous ne faisons rien, nous n'aurons pas de résultat ».

M. MACHEMY indique que 60% des médecins sont des femmes et qu'aujourd'hui seulement un médecin sur dix en fin de cursus s'installe en milieu rural. Le Président de la République doit intervenir sur ce thème et confirmer l'engagement de l'état pour améliorer l'offre de santé en milieu rural.

Accord de l'assemblée à la majorité (35 voix pour, 2 contre, Mme SOULIE CLEDEL et M. HUTIN)

Les groupes de travail constitués sur ces thèmes devront se transformer en commissions.

19 h 30 : départ de M. POUGET (celui-ci en ayant informé l'assemblée en début de séance)

Point 9 de l'ordre du jour : Décisions du Président

M. le Président présente les différents marchés passés au titre de la délégation :

Viabilité Combe de Nouziès Tranche 3 :

Marion Espaces Verts SARL : Clôture pour 7.408,02 €TTC

Illuminations :

INEO Réseaux Sud-Ouest : Maintenance illuminations pour 4.140 € HT

Parcours Halieutique

Duchatelet T.P. SARL (Lot n°3 – enlèvement des embâcles) pour 8.000 € HT

Entreprise Marcouly (Lot n°1 – cales d'accès) pour 23.805 € HT

Apie (nettoyage des berges) pour 4.250 € + 1.923,42€ TTC

Rénovation bâtisse communautaire

Vilatte et Fils SARL – Peinture intérieure pour 8.266,33 € HT

PVC System – Changement menuiserie pour 5.950 € HT

Crèche Souillac

Vilatte et Fils Sarl - Isolation pour 6.600 € HT

Point 10 de l'ordre du jour : Travaux des commissions

- Commission action économique (Président : Erick CAMPOT)

M. CAMPOT rappelle les objectifs de la commission :

- Dynamiser l'entrée Nord de la ville,
- « Lifting » du PONDAILLAN,
- Dynamiser le centre ville.

Il rappelle que 5 entreprises ont choisi de s'implanter sur le Parc d'activités intercommunal des Combes (4 sur la combe « Bramefond » et une sur la combe de « la Féraudie ») et qu'une plaquette de communication est en cours de réalisation.

- Commission environnement (Président : Ernest MAURY)

M. MAURY fait le point sur le service de collecte des déchets. La caractérisation du mois de novembre donne un taux de refus de 31,89 % (l'échantillon a révélé la présence d'un sac d'ordures ménagères et de verre) pour une moyenne annuelle se situant autour de 25 %. Il souligne qu'en amenant le taux de refus sous les 24 %, cela nous permettrait de « gagner » une tranche de tarification et insiste de nouveau sur la communication.

Il fait part à l'assemblée du début de la campagne de nettoyage des conteneurs par la société SOURZAT.

La commande de plateformes destinées aux conteneurs a été lancée et devrait être disponible dans les prochains jours.

M. MAURY propose de lancer une campagne d'incitation au compostage au printemps prochain. Mme KOWALIK souhaite qu'une information soit réalisée dans ce cadre sur l'utilisation du composteur.

- Commission finances (Président : Christian TERRIEUX) et évaluation des transferts de charges (Président : Serge DOUMERC)

Pas de réunions depuis le dernier conseil.

- Commission voirie (Président : Thierry LAVERDET)

M. LAVERDET indique que le programme de voirie rurale est quasiment terminé (manque revêtement de la zone d'activités de Lachapelle-Haute). Concernant le programme de voirie urbaine, une réunion de présentation des projets d'aménagement de la rue du 19 mars à Meyronne et de la rue de la Recège à Souillac aura lieu entre le 15 et le 20 décembre. Le lancement de l'appel d'offres devrait avoir lieu en janvier pour permettre une fin des travaux avant le début de la saison estivale.

Une visite de la voirie communautaire va être prochainement fixée pour inspecter les travaux réalisés et prévoir la programmation 2011.

M. HUTIN demande à ce que l'on prenne en considération que la rue de la Recège et l'accès des poids lourds à l'usine Pivaudran située rue de la Frégière.

- **Commission petite enfance (Présidente : Magali SOURNAC)**

Mme SOURNAC présente les conclusions de l'ADEFPAT :

- Réorganisation des locaux (mission à prévoir avec le cabinet d'architecte Bessaguet Cornu),
- Redéfinir les postes,
- Redéfinir le projet de l'établissement.

Elle fait part à l'assemblée de la demande des crèches de pérenniser des contrats aidés. Cette requête sera étudiée mais Mme SOURNAC signale que les deux crèches disposent à ce jour de places d'accueil (5 à Souillac) et que de nouvelles crèches se montent sur des communautés avoisinantes.

Mme SOURNAC fait le point sur les travaux d'aménagement. Les peintures de la crèche de Souillac seront réalisées pendant les vacances de Noël ; les extracteurs (Souillac), le sas et les étagères (Saint-Sozy) dans le courant du mois de décembre.

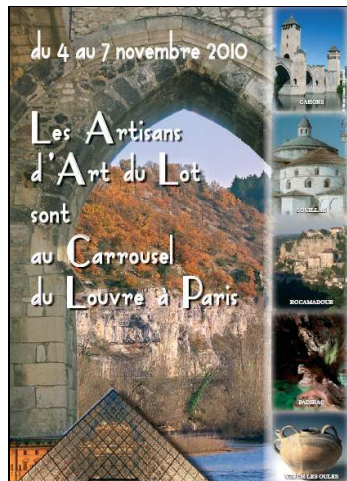
La fréquentation des R.A.M. est très satisfaisante, l'ensemble des communes y est représenté.

Prochaine commission d'admission en janvier.

- **Commission communication (Président : Fabien LESAGE)**

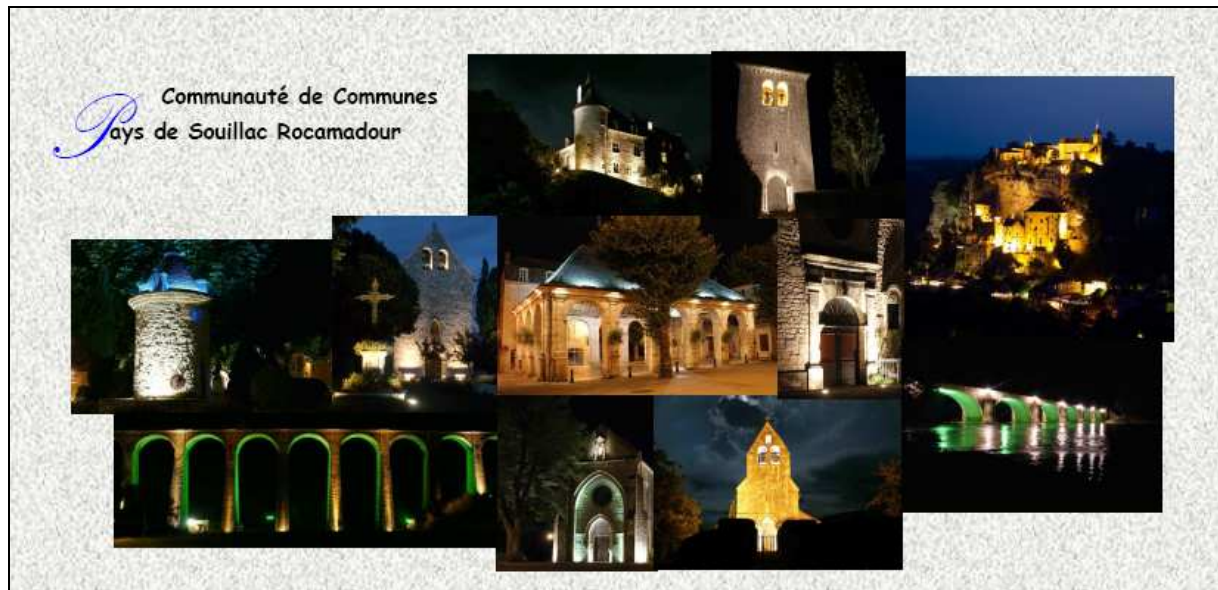
Dernière réunion de la commission le 16 novembre dernier, un point a été fait sur le site internet. Il est rappelé que les communes doivent faire remonter leurs actualités au secrétariat de la communauté pour parution dans le site.

M. LESAGE présente à l'assemblée la brochure des artisans d'art du Lot pour le salon du carrousel du Louvre du 4 au 7 novembre dernier (la communauté était partenaire).



M. LESAGE indique que la commission communication est partie prenante dans l'élaboration de la plaquette de communication destinée aux professionnels (en partenariat avec la commission action économique et Midi-Pyrénées Expansion).

M. LESAGE présente à l'assemblée une esquisse de la carte de vœux ayant comme fil conducteur les sites illuminés du territoire. Il fait remarquer qu'une commune est manquante et qu'il nous faudra trouver une solution.



M. LESAGE indique que le bulletin intercommunal est en cours de réalisation, outre les travaux des commissions et les projets, un grand format inclura un zoom sur l'agriculture dans le Pays de Souillac Rocamadour.

M. LESAGE informe l'assemblée qu'une réunion est programmée le 30 novembre au soir avec les gestionnaires de sites pour évoquer leurs expériences.

- ***Groupe de travail « sport » (Président : François THOMAS)***

M. THOMAS fait part à l'assemblée qu'un questionnaire a été envoyé à chaque membre du groupe de travail pour un recensement des écoles de sport (nombre de jeunes licenciés et origine, nombre d'éducateurs diplômés, subventions perçues,...). M. THOMAS remercie les membres de lui renvoyer le plus rapidement ces questionnaires.

M. THOMAS indique qu'il a rencontré l'éducateur sportif de Gourdon pour évoquer le système d'accès par digicode des gymnases. Un prochain rendez-vous est prévu avec la communauté de Communes de Salignac qui a mis en place un système similaire.

M. THOMAS interroge M. LESTRADE, Conseiller général, en ce qui concerne la signature de la convention pour l'utilisation du gymnase du collège de Souillac. M. LESTRADE indique que la convention a été signée ce jour.

Point 11 de l'ordre du jour : Offre commune et complémentaire de services publics et au public

M. le Président cède la parole à M. le Sous-préfet chef de projet départemental pour cette opération.

M. le Sous-préfet fait le point sur le partenariat national « + de services au public » lancé le 28 septembre dernier. A l'initiative du ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, neuf grands opérateurs nationaux de services (La Poste, EDF, SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, Assurance maladie, Caisse nationale d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole et la Caisse nationale d'assurance-vieillesse), soutenus par la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Union nationale des points d'information et de médiation multi-services (Pimms) s'engagent avec l'Etat à unir leurs moyens, leur expérience et leurs savoir-faire pour démultiplier l'offre de services accessibles dans les lieux d'accueil uniques en milieu rural.

L'objectif est d'ouvrir dans un premier temps soixante nouveaux lieux d'accueil, tandis que 300 autres sites verront leur offre de services complétée. Ils seront déployés dans vingt-deux départements métropolitains – un par région – et à la Réunion. Pour la Région Midi-Pyrénées, c'est le département du Lot qui a été choisi.

M. le Sous-préfet, chargé de la mise en place de ce projet sur le département, indique que des collectivités se sont déjà positionnées (Lalbenque, Labastide-Murat, Cajarc, Assier). Chaque collectivité, souhaitant s'impliquer dans cette démarche, doit élaborer un dossier de candidature (localisation, locaux, coût estimé,...) avant le 3 décembre.

Arrivée de M. MOURAUD à 20 h 00.

M. HUTIN demande la parole et reprend les engagements de l'Etat sur ce projet « + des services au public », à savoir :

- Aménagement des points existants,
- Création de nouveaux sites
- Amélioration de l'accessibilité numérique

L'Etat va financer ce projet à hauteur de 10.000 € par an. Le fonctionnement sera assuré par des animateurs payés par la collectivité. M. HUTIN exprime sa crainte de voir disparaître les guichets « unique ». Il fait remarquer également que, concernant une éventuelle participation du Département et de la Région sur les points visio, la politique financière de ces collectivités est de ne pas se substituer à des points présents à moins de 15 à 20 minutes. En conséquence, il ne voit pas l'intérêt de participer à cette expérience.

M. le Sous-préfet indique que l'Etat va s'engager financièrement à hauteur de 5 millions d'Euros par an 10.000 € par relais et ce, pendant les trois prochaines années en favorisant l'échelon intercommunal pour la mutualisation des moyens.

M. HUTIN s'inquiète de la marchandisation des services et de voir ce service de proximité être financé au final par les collectivités locales. M. THOMAS s'inquiète également mais estime important d'être partie prenante dans la réflexion.

M. DOUMERC estime qu'EDF ayant quitté Souillac nous ne sommes pas sûrs de le voir revenir.

M. HUTIN indique que la mise en place de ces « relais » (financés par la collectivité), favorisant la diffusion du service public risque d'être facteur de disparition d'emplois (redéploiement égale souvent licenciements). M. le Président répond que la présence d'un service public a toujours représenté un coût pour la collectivité et que si nous n'allons pas dans ce sens on doit s'interroger sur ce qu'il nous restera.

M. le Sous-préfet fait remarquer qu'aujourd'hui les agents d'accueil (collectivités, Sous-préfecture) sont les premiers contacts avec l'administré et que nous nous devons d'apporter des réponses précises et rapides aux demandes ce qui nécessitera d'améliorer la formation des personnels, il considère également que concernant le paiement des animateurs la question doit se poser en interne.

M. BLANC demande si France Telecom est partie prenante de ce projet. M. le Sous-préfet répond par la négative.

Départ de M. BALADRE à 20 h 20.

M. LAVAL note que certaines permanences ne se font pas dans de bonnes conditions à Souillac.

Mme BUFFAROT indique qu'il convient de faire un diagnostic local pour évaluer les besoins sur notre territoire. M. le Sous-préfet rappelle que les délais pour se porter candidat sont très courts avec des dates butoirs au 3 décembre pour l'envoi du dossier et le 15 décembre pour la formalisation d'un pré-projet.

M. JALLET souligne le fait, qu'à terme, nous n'aurons plus de services publics sur notre territoire si nous ne réagissons pas et estime qu'il a été « élu pour rendre service à ses administrés ». Il se propose de porter la candidature de Rocamadour.

M. HUTIN note que c'est la communauté qui paiera pour la commune.

Mme KOWALIK estime les délais beaucoup trop courts pour élaborer un vrai projet.

Accord de l'assemblée à la majorité (1 voix contre, M. HUTIN ; 9 abstentions, Ms MIRAS, DELPEYROUX, TERRIEUX, Mmes TILLOL, SOULIE-CLEDEL, HAYAT, KOWALIK, MARCHI) pour affiner le diagnostic et préparer un schéma local.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions diverses

- Groupe « culture »

M. le Président propose de mettre en place le groupe culture et donne les membres par commune.

Communes	Titulaires	Suppléants
Lacave	Stéphane CHAMBON	
Lachapelle-Auzac	Jeanine HIRONDE-BONNET	Ernest MAURY
Lanzac	Jean-Pierre YZARD	Josiane GUITOU
Le Roc	Gérard ESTOURNEL	
Mayrac	Fabien LESAGE	Cyril CHAMPAGNAT
Meyronne	Michèle FAUREL	Martine PERIER
Pinsac	Philippe MOURAUD	Véronique BATUT
Rocamadour	Mathieu PIVAUDRAN	Pascal JALLET
Saint Sozy	Sandrine ROUGIE	Marie Claude MONTAZEL
Souillac	Corinne HAYAT Nathalie SOULIE-CLEDEL Michelle PERROT	

Mme HAYAT informe l'assemblée de l'organisation à la mairie de Souillac d'une réunion le 7 décembre 2010 à 14 heures pour examiner un partenariat avec « Babel Gum » pour des actions culturelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le secrétaire de séance

Fabien LESAGE,